



Déclaration préliminaire Force Ouvrière aux **Comités techniques ministériels du 23 février 2012**

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Chers camarades,

Nous inaugurons ce matin l'une des évolutions majeures du renouveau du dialogue social issue des accords de Bercy sensés « *renforcer la place de la négociation* ».

Accords que, déjà, FORCE OUVRIÈRE est la seule ici à ne pas avoir signés.

Et pour cause !

La volonté affichée de renforcer la place de la négociation devait se traduire au travers de l'instauration du principe des accords majoritaires et de l'obligation faite à l'administration de représenter des projets rejetés à l'unanimité des représentants des personnels aux comités techniques.

Sur les accords :

On a vu ce qu'il a résulté du premier accord -celui relatif à feu l'Agence nationale des voies navigables- qui, au final, apparaît n'avoir engagé que les organisations syndicales qui l'ont signé...

... et pas la Ministre, puisque cet accord n'est pas opposable !

Et ce que l'on ne peut hélas que constater, semaines après semaines, c'est qu'aucun des engagements qu'il contenait n'a été respecté.

Dernier déni en date : l'arrêt du recrutement d'OPA en 2011 dans les services de navigation !

C'est-à-dire avant même que VNF n'ait absorbé ces services et avant que les négociations prévues sur la cartographie des emplois n'aient été menées à leur terme.

Et c'est au recrutement, à leur place, d'agents sous contrats de droit privé et à temps incomplet auquel nous assistons maintenant...

Pour FORCE OUVRIÈRE, des reculs sociaux ne se négocient pas, ils se combattent !

C'est pourquoi, après l'accord -auquel notre organisation ne s'est pas non plus associé- relatif au regroupement des CETE, du SETRA, du CETMEF et du CERTU nous venons d'interpeller les différentes associations des collectivités territoriales.

A aucun moment la Ministre n'a justifié son choix, décidément dogmatique, du statut d'établissement public auquel nous opposons celui de service à compétence nationale.

Et pourquoi ?

Pour développer le réseau scientifique et technique au service de la Nation ou pour y faciliter bientôt la précarisation des personnels ?

Comme à VNF mais cette fois non pas au travers de la privatisation d'emplois qui plus est à temps incomplet, mais pour y développer des contrats -certes de droit public- mais tout aussi précaires : les « contrats de projets » ?

Si c'est sur des accords de cette nature que doit conduire le « *renforcement de la place de négociation* », alors nous continuerons à y prendre toute notre place, mais pas pour apposer la signature de FORCE OUVRIÈRE.

Vous n'obtiendrez pas plus demain qu'hier la signature de FORCE OUVRIÈRE sur de tels accords de dupes, mais seulement sur des accords qui préservent et développent le service public et qui respectent les intérêts des personnels en prenant en compte les revendications qu'ils nous ont mandaté pour les porter.

Sur la négociation :

C'est aujourd'hui la première fois que la Ministre se trouve dans l'obligation de soumettre à une deuxième délibération du comité technique des projets ayant fait l'objet d'une position unanime négative (lors du Comité technique du 31 janvier dernier).

Concernant le projet relatif au guichet unique nous avons vu les limites de l'exercice : ce projet est représenté tel qu'il avait été rejeté lors de ce dernier comité technique.

Et concernant le projet de révision de l'arrêté du 23 novembre 1987, la place faite à la « négociation » aura permis, pour l'essentiel, d'apporter les précisions demandées aux divisions 110 et 130...

Nous savons bien qu'il pouvait en être difficilement autrement sur ces deux projets, le Comité technique n'étant, en l'espèce -ce qui n'est pas nouveau !-, qu'un simple ... guichet d'enregistrement !

Il nous reste donc à voir maintenant, lors de l'examen du règlement intérieur de la présente instance (point n° 2) si la « modernisation » du dialogue social n'aura pas plutôt servi de cache misère à l'instauration de règles régressives dans le fonctionnement du Comité technique, voire dans l'exercice du droit syndical.

La journée de carence est la traduction parfaite du mépris du gouvernement pour les fonctionnaires, ouvriers d'état et personnels non titulaires.

Un cavalier parlementaire fait passer dans la loi de finances une disposition qui stigmatise les agents de la fonction publique et crée une inégalité de traitement pour d'obscures raisons idéologiques, voire électoralistes.

Nous vous rappelons ici, notre opposition à cette mesure qui pour le secteur privé est en règle générale compensée par l'employeur.

Nous venons d'être informés que la DRH a diffusé une note aux services leur demandant de mettre en application ce dispositif à compter du 1er mars avec effet rétroactif au 1er janvier 2012.

C'est inadmissible, vous mettez en péril aujourd'hui des agents qui subissent des traitements médicaux lourds !

Nous vous demandons de surseoir à cette décision dans l'attente de publication de textes de la fonction publique et en tout état de cause de ne pas procéder à la rétroactivité au 1er janvier 2012.

Les points inscrits à l'ordre du jour du Comité technique du 14 février dernier avaient conduit à son boycott de la majorité des représentants du personnel.

Convoqué à nouveau cet après-midi, leur examen sera autant d'autres illustrations du cadre « modernisé » du dialogue social.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, vous qui appelez de vos vœux au fonctionnement d'une instance qui ne soit pas tribunitienne : la présente déclaration vaudra pour ces deux réunions.

Et pour la suite, il en sera du sens que vous donnerez aux marges de discussions :

- que ce soit ici même, à chaque fois que nécessaire, et nous le verrons bien lors de l'examen du point n° 2, espérant simplement que vous ne vous en tiendrez à ce que vous nous disiez lors du précédent comité technique,
- ou en préalable, mais il faudra alors :
 - que vous vous sentiez liés aux représentants que vous désignez comme nos interlocuteurs en groupe d'échanges (et pas, comme pour ce qui concerne la mise en place des instances de concertation régionale qui nous conduit aujourd'hui à devoir poursuivre les discussions ... chez le juge !),
 - que vos représentants aient un poids suffisant à l'interministériel pour être crédibles (et ne conduisent pas, au terme de plusieurs mois d'attente, à essayer de misérabilistes sous-revalorisations comme il en a finalement été, par exemple encore avant-hier, pour l'indemnité de sujétions horaires).

Nous ne pouvons conclure sans nous remémorer que ce Ministère fut en son temps à sa création présenté comme l'aboutissement d'une révolution politique enviée de par le monde.

A l'heure où vous présidez certainement le dernier CTM de ce Ministère avant qu'il ne devienne une administration rattachée, nous constatons que la seule réussite de cette mandature aura été de mettre à bas un pan entier du Service public.